

Titulaire au CCE : Rodolphe MALJEAN

Suppléant : Maria FERRETTI-MARCHAND

RS au CCE : Jacques HUGUET

Ordre du jour :

1. **Projet d'accord national sur le Temps de Travail (pour AVIS)**
2. **Projet de cadre de cohérence national sur la spécialisation de la fonction territoriale (pour AVIS)**
3. **Projet de création d'un Groupement d'Intérêt Economique Véhicules Electriques (pour AVIS)**
4. **Projet d'évolution du pilotage en région (pour INFORMATION)**

Madame la Présidente,

les annonces du Gouvernement accentuent l'austérité imposée depuis plusieurs années.

Les salariés sont à nouveau très lourdement touchés : taxes sur les complémentaires de santé, augmentation de la CSG, accélération et aggravation de la contre-réforme des retraites de 2010, perte de pouvoir d'achat liée à la baisse des prestations sociales, détérioration et suppression accentuées des services publics et des services de santé, ajout ou instauration de journées de carence pour les salariés du privé et les fonctionnaires.

Pour FO ÉNERGIE et MINES l'austérité de droite ou de gauche est inacceptable.

FO ÉNERGIE et MINES condamne et combat cette véritable dictature de la dette, qui vise à sacrifier les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont pas responsables.

FO ÉNERGIE et MINES revendique une augmentation générale et significative des salaires, des pensions et des minima sociaux, c'est une condition de justice sociale et de relance économique créatrice d'emplois.

FO ÉNERGIE et MINES tient aussi à intervenir concernant l'actualité externe et interne à nos entreprises.

Tout d'abord, nous souhaitons réagir à la publication du LIVRE BLANC de la FNCCR la semaine dernière. Nous tenons d'abord à dénoncer ce document qui met à mal le travail accompli chaque jour par les agents ERDF-GrDF au service de nos clients. Nous réfutons les allégations contenues dans ce document laissant entendre que les valeurs de Service Public ne seraient plus de mise au sein de nos entreprises.

FO ÉNERGIE et MINES partage cependant l'inquiétude des Collectivités Locales au regard des objectifs antagonistes que sont la rentabilité et le Service Public de l'Énergie.

Nous sommes toutefois en totale opposition avec les auteurs de ce rapport en ce qui concerne les allégations d'ABUS de MONOPOLE, sachant que seul un DISTRIBUTEUR COMMUN peut assurer les rôles et missions de gestion publique des réseaux.

Nous sommes également en total désaccord avec les conclusions de ce rapport, tout en reconnaissant que nos entreprises ont perdu beaucoup de terrain dans le domaine de

la proximité et doivent tout mettre en oeuvre pour rattraper ce retard, ce qu'elles ont commencé à faire.

FO ÉNERGIE et MINES met en garde contre le démantèlement du distributeur au profit de nouveaux opérateurs publics, ce qui représenterait une régression du schéma d'électrification national, avec à la clé une remise en cause de la péréquation tarifaire.

FO ÉNERGIE et MINES refuse la remise en cause du monopole de la distribution, que se soit au travers du LIVRE BLANC, ou au travers d'une Directive Européenne.

FO ÉNERGIE et MINES est intervenue auprès du ministre de l'Industrie M. BESSON afin d'exiger le maintien du monopole de la Distribution.

FO ÉNERGIE et MINES souhaite intervenir concernant le dossier ACR-BEX. Les Directions locales qui s'étaient engagées à prendre le temps de la réflexion concernant un éventuel rapprochement entre les différentes tâches assurées par les agents de ces deux entités ont décidé de manière unilatérale, et sans aucune consultation, de confier à un seul opérateur la totalité des missions assurées hier par les agents des ACR et les agents du BEX. Cette décision est à la fois INACCEPTABLE et DANGEREUSE.

Inacceptable, car elle est prise au mépris de tous les représentants du personnel, sans information ni concertation, si ce n'est les quelques réunions bilatérales, et une présentation du projet en CCE pour AVIS qui n'est pas encore programmée.

Dangereuse, car en confiant à un seul agent la responsabilité de tout contrôler on prend des risques quant à la sécurité des agents intervenant sur les réseaux.

Les agents de l'ACR de Nîmes ont informé de leur mécontentement par rapport à ce projet qui remet en cause la sécurité des agents et des installations

En réponse au BEX-ACR, la Direction s'engage à se rapprocher du local rapidement et à présenter des éléments relatifs à ce dossier lors du CCE du 15 décembre 2011.

1. Projet d'accord national sur le Temps de Travail (pour AVIS)

Obligation de renégocier l'accord temps de travail dans le cadre de la loi, relative à la création des filiales.

Objectifs poursuivis : Simplifier et Harmoniser (3 horaires de référence avec une fin de présence au travail fixée à 18 heures), soutenir la performance des entreprises et respecter l'équilibre vie professionnelle vie privée.

Le choix retenu étant de fixer un cadre national de référence à l'intérieur duquel se dérouleront les négociations locales.

La DIRECTION estime que cela représente un point d'équilibre entre la satisfaction des clients, la modernisation des réseaux et le renforcement de la fierté des agents d'appartenir à nos entreprises.

DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES PROJET D'ACCORD ATT

Nous sommes fin 2011 et la délégation FO Energie et Mines s'abstiendra de faire le rappel de tout l'historique qui a jalonné l'accord ATT.

Une chose est sûre, il est impossible de comparer le texte de l'accord qui avait été présenté aux Organisations Syndicales fin 2008 et celui que vous nous présentez pour avis en cette fin d'année 2011.

En effet beaucoup de choses ont changé durant ces 3 années écoulées et les équilibres ne sont plus les mêmes.

La problématique de l'astreinte est traitée à part, le temps de travail des cadres fait l'objet d'un accord spécifique, etc..

Ce qui compte aujourd'hui pour FO Energie et Mines, c'est que l'accord national ATT, une fois signé, soit décliné correctement dans les régions et les unités.

Nous ne sommes donc pas à la fin d'un processus, mais bien au commencement.

Nous aurons à mesurer en 2012, la façon dont les Directions vont s'approprier l'accord ainsi que l'état d'esprit qui les anime, particulièrement en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'horaire A3.

Le mot d'ordre de FO vers ses représentants est simple.

Si les accords locaux qui seront proposés sont de nature à satisfaire le personnel, signez les !

Dans le cas contraire, ne les signez pas et battez-vous contre.

Chacun sait donc qu'une signature nationale, n'implique pas une obligation de signer localement.

Et dans cette instance, vous devez savoir que trop d'accords locaux non signés pourront amener notre organisation à dénoncer sa signature.

FO Energie et Mines prend donc toutes ses responsabilités et assume pleinement ses positions.

C'est pourquoi, sans préjuger de l'avenir, nous exprimons aujourd'hui un avis favorable sur l'accord ATT.

Avis FAVORABLE : FO ÉNERGIE et MINES, CGT et CFDT

Avis DEFAVORABLE : CFE-CGC

2. Projet de cadre de cohérence national sur la spécialisation de la fonction territoriale (pour AVIS)

Le dossier est présenté par M. Christophe CARVAL.

Le projet a déjà été inscrit à 2 reprises à l'ordre du jour du CCE. La présentation en Juillet 2011 était pour ERDF «partielle et transitoire» en attendant de trouver un accord avec GrDF.

ERDF n'a pas changé globalement de vue par rapport aux enjeux du dossier de la territorialité. Ce dossier s'inscrit comme une réponse aux différentes initiatives présentes et à venir impactant ERDF (Livre Blanc et projet de Directive Européenne).

Le Directeur Territorial renforcera la présence d'ERDF auprès des collectivités locales.

ERDF a fait le choix d'une organisation à la maille région administrative.

DECLARATION FO ÉNERGIE ET MINES

Dossier Spécialisation de la Fonction Territoriale

FO ÉNERGIE et MINES se satisfait du retour à la raison des Directions de nos 2 filiales, qui parlent aujourd'hui d'une évolution coordonnée et concertée de ce dossier.

Nous comprenons les enjeux de ce projet, essentiels pour le devenir de nos 2 filiales, et la nécessaire clarification des rôles des différents acteurs locaux au regard du renouvellement des concessions.

Dans ce contexte, FO ÉNERGIE et MINES reconnaît les efforts réalisés par ERDF pour permettre aux agents de la fonction territoriale qui ne souhaitent pas opter pour le GAZ, de rester au sein du distributeur ÉLECTRICITE.

Le rôle du Directeur Territorial est essentiel pour apporter des réponses et assurer le lobbying auprès des autorités concédantes, et rétablir un lien de proximité avec les collectivités locales qui n'a cessé de se détériorer.

FO ÉNERGIE et MINES restera vigilante sur la situation des agents concernés par la spécialisation. Nous exigeons que la « réversibilité » soit réaffirmée et garantie pour tous les salariés de la fonction territoriale.

Pour FO ÉNERGIE et MINES ce projet concourt au DEMIXTAGE du Distributeur auquel notre fédération est totalement opposée, en conséquence, FO ÉNERGIE et MINES émet un avis DEFAVORABLE.

Avis FAVORABLE : CFE-CGC, CFDT
Avis DEFAVORABLE : FO ÉNERGIE et MINES, CGT

3. Projet de création d'un Groupement d'Intérêt Economique Véhicules Electriques (pour AVIS)

Dossier présenté par M. Patrick CORAL

La généralisation du véhicule électrique entraînerait une hausse de la demande électrique pour recharger les batteries à hauteur de 13 GWH. Autant dire que les installations actuelles, ne sont pas dimensionnées pour faire face à ces besoins

Un GIE est créé, il travaillera pour établir des standards qui serviront de base à la mise en place de « joints venture » entre les acteurs du marchés (constructeurs automobile, gestionnaires du réseau électrique, fournisseur d'électricité, fabricants de borne libre-service...). Le GIE est un groupe de travail qui rassemble les acteurs, afin d'éviter la dispersion des innovations préjudiciables à toutes les personnes intervenant sur ce marché.

Il faut d'autre part, que les prises de rechargement soient intégrées aux « smart-grids » et s'intègrent à la démarche de modernisation des réseaux amorcée avec le compteur LINKY.

DECLARATION FO ÉNERGIE ET MINES

Projet de création d'un Groupement d'Intérêt Economique (POUR AVIS)

Le Grenelle de l'environnement conduit les acteurs industriels qui opèrent autour du véhicule électrique à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour développer ces véhicules et les infrastructures permettant un usage de masse.

FO ENERGIE et MINES s'inscrit dans cette politique énergétique responsable qui relie la production, assurée par les centrales nucléaires et la maîtrise de la demande Electrique.

Aucun développement ne peut être envisagé sans engagement de la part des parties prenantes au projet. FO ENERGIE et MINES prend acte du projet d'acquisition de 1500 véhicules d'ici 2015 par notre entreprise. Mais nous souhaiterions connaître les engagements souscrits par les autres opérateurs de ce Groupement d'Intérêt Economique en gestation.

En conséquence, FO ENERGIE et MINES formule un AVIS FAVORABLE pour la création de ce Groupement d'Intérêt Economique.

Avis FAVORABLE : FO ÉNERGIE et MINES, CFDT et CGC
Avis DEFAVORABLE : CGT

4. Projet d'évolution du pilotage en région (pour INFORMATION)

Le dossier a été retiré de l'ordre du jour du CCE de GrDF, pour laisser le temps à la Direction de fournir les éléments d'information complémentaires.

Le dossier est donc présenté pour INFORMATION et non plus pour AVIS.

La réalité du fonctionnement des DOR actuellement, c'est une absence de communication entre les DOR (ERDF) et les DdR (GAZ), ce dossier acte cette séparation, sans pour autant déclarer la séparation totale de toutes les activités assurées par les Distributeurs en Région.

Ce projet aura des conséquences sur l'accord de gouvernance qui régit les rapports entre les 2 distributeurs.

Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour et pour AVIS du prochain CCE Délégation Spéciale (ERDF et GrDF) du 21 Décembre 2011.

Prochain CCE eRDF 15/12